

J'aimerais commencer le présent mémoire avec un extrait d'un travail que j'ai rédigé dans le cadre d'études dirigées pour obtenir un baccalauréat ès arts, en politique, philosophie et économie de l'Université de la Colombie-Britannique, campus d'Okanagan, l'an dernier. Le voici :

---

Habituellement, les deux chambres [la Chambre des communes et le Sénat] jouent un rôle de « freins et contrepoids » l'un par rapport à l'autre. Dans tous les exemples de l'ère moderne [à l'échelle mondiale], les députés des chambres basses sont élus démocratiquement, et deviennent ainsi « la voix de la population ». Cependant, les chambres hautes ont souvent (mais pas toujours) pour but de défendre les intérêts (quelques-uns) de minorités, bien que les intérêts des minorités qui sont représentés et la mesure dans laquelle ils le sont varient énormément. Par exemple, les régimes démocratiques fédéraux optent souvent pour la représentation régionale, afin de protéger les intérêts des plus petits États ou des plus petites provinces (selon la population); les États unitaires, pour leur part, élisent souvent et/ou nomment les sénateurs en tenant compte de la protection des minorités ethniques, linguistiques, religieuses ou autres. Cependant, il ne s'agit là que de deux principales variantes et, comme cela a été mentionné, les institutions bicamérales sont souvent directement adaptées au pays où elles servent. [TRADUCTION]

---

Le travail se poursuit et plaide en faveur d'une réforme de la structure du Sénat d'une manière qui devra plaire à un large public; toutefois, l'extrait cité ci-dessus, je crois, explique assez bien en quoi consiste une législature bicamérale dans un régime démocratique fédéral. « La voix de la population » au Canada, à l'heure actuelle, est très rarement représentative de l'ensemble des Canadiens.

À titre d'exemple, à l'école primaire et à l'école secondaire, nous apprenons que le Canada est telle une « tapisserie », alors que les États-Unis sont un « creuset ». Si cela est vrai, la « voix de la population » devrait-elle toujours être résolue et concertée? Peut-être que oui, à l'égard de certains enjeux qui ont une importance morale élémentaire et pour lesquels toutes nos valeurs s'harmonisent, mais dans toute autre situation, la réponse doit être non. La population canadienne est aussi diversifiée qu'il existe d'endroits où vivre et, de ce fait, ses valeurs varient grandement. Pour que le Canada prospère, une passation du pouvoir d'une voix à une autre tous les quatre ans laisse tout de même une majorité de Canadiens aphones.

Donc, pour donner suite à cette nature de base de notre nation, nous pourrions commencer par réaliser une réforme électorale concernant la Chambre des communes. Si nous entretenons continuellement des croyances selon lesquelles la Chambre des communes est « la voix de la population » et le Canada est une « tapisserie », une certaine forme de représentation proportionnelle fondée sur l'électorat s'impose sûrement.

J'appuie un système de représentation proportionnelle plurinominal fondé sur des listes de partis. En clair, dans ce système, les circonscriptions seraient regroupées (devenant X fois plus vastes), et chacune élirait un certain nombre de députés au lieu d'un seul; il s'agit là de l'élément plurinominal. Les partis politiques dresseraient une liste de candidats pour chaque circonscription où ils souhaitent participer aux élections. Les listes pourraient comprendre un maximum de X noms (sans toutefois devoir comprendre un nombre minimum de noms), et l'ordre des candidats devrait être préétabli avant les élections afin que les électeurs comprennent pour quels candidats ils sont susceptibles de voter pour

chaque parti. De cette façon, les électeurs pourraient voter en fonction de leur préférence pour un candidat local ou pour la plateforme nationale d'un parti; il s'agit là de l'élément lié aux listes de partis.

Comme pour d'autres options fondées sur les listes de partis, les députés sont élus en fonction du pourcentage de voix que le parti obtient pendant les élections. Si, par exemple, on avait des circonscriptions où il faut élire cinq députés, le seuil d'élection serait fixé à 20 %. Cela signifie que chaque parti qui obtient au moins 20 % des suffrages exprimés verra ses candidats figurant au premier rang dans sa liste être élus. Une fois ces suffrages pris en compte, les sièges restants seraient attribués aux candidats figurant au premier rang dans les listes des partis qui ont obtenu un pourcentage de voix se rapprochant le plus au seuil de 20 %, et ainsi de suite, jusqu'à ce que cinq députés soient élus dans la circonscription.

La raison pour laquelle ce système fonctionnerait particulièrement bien au Canada est qu'il peut combler les besoins régionaux de l'électorat tout en tenant compte de la « tapisserie » que forme notre pays. En ayant des circonscriptions plus vastes, les bureaux régionaux des partis nationaux vont vraisemblablement avoir plus d'importance, sans donner trop de pouvoir aux partis eux-mêmes, grâce au plus grand nombre d'électeurs auprès de qui ils feront campagne. Même si, en fin de compte, ils sont toujours redevables au parti national, les bureaux régionaux pourront faire valoir, de façon plus convaincante, qu'ils s'attaqueront aux enjeux prioritaires aux yeux de leurs électeurs, parce que plus ils seront nombreux à les représenter, plus ils auront de poids dans la prise de décisions. Plutôt que de voir un seul député régional être élu parmi plus de 150 (s'ils sont des députés du parti au pouvoir), on pourrait voir les forces se multiplier grâce à 2, 3 ou même 4 députés régionaux élus (du même parti) qui auraient un mandat régional de s'organiser pour résoudre un problème régional. Cela pourrait apaiser les tensions régionales auxquelles fait continuellement face le Canada.

Et, bien entendu, l'adoption d'un système de représentation proportionnelle permettrait que la « tapisserie » du Canada soit mieux reflétée dans la Chambre des communes. Même si ce système tend à créer davantage de gouvernements minoritaires, on peut espérer que, puisque la société canadienne est telle une « tapisserie », les députés qui la représentent pourront accepter des compromis et s'unir assez souvent, ce qui peut quand même être utile.

Par ailleurs, un tel système, qui favorise la représentation régionale du Canada à la tribune nationale, aidera à faire disparaître en partie le besoin de représentation régionale au Sénat. En quoi est-ce une bonne chose? La raison est la suivante : si notre Sénat ne doit pas être un vaisseau utilisé uniquement à des fins de représentation régionale (comme dans la plupart des pays fédéraux), il pourrait permettre alors la représentation d'autres groupes de minorités grâce à la nomination de sénateurs qui en font partie. Ces minorités pourraient comprendre, sans toutefois s'y limiter, les groupes autochtones, les jeunes, les personnes âgées, les immigrants, les personnes handicapées, etc., bref, toutes les personnes qui ne sont pas autrement adéquatement représentées à la Chambre des communes.

Dom Oshaneck